

« *Autonomie Actu* » est la lettre d'information de la filière autonomie de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes. Cette newsletter a pour but de vous informer des évolutions en cours, des documents ou outils qui sont mis à disposition pour l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap.

## SOMMAIRE

### P1

• RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE CONTRACTUELLE DANS LE CHAMP DU HANDICAP

### P2

• LES PÔLES DE COMPETENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES EN RÉGION

### P3

• NOUVELLES RESSOURCES RÉGIONALES DE LA LIGNE 3 DANS LE CHAMP DU HANDICAP

### P4

• MARCHÉ PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE GESTIONNAIRES ESMS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE MESURES D'EFFICIENCE

### P5

• PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT DANS LE CANTAL  
• JOURNÉE NATIONALE DES DYS  
• BILAN VAGUE DE CHALEUR ÉTÉ 2018

### P6

• NOUVEAUX ARRIVANTS À LA DIRECTION DE L'AUTONOMIE

## LE RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE CONTRACTUELLE DE L'ARS DANS LE CHAMP DU HANDICAP : DE NOUVEAUX CPOM POUR 2019

Le décret du 26 juillet 2016 dispose que, pour atteindre ses objectifs, le Schéma régional de santé mobilise notamment le levier contractuel. La parution du Projet régional de santé en juin dernier appelle donc une actualisation de la politique contractuelle dans le secteur du handicap. La démarche qui a prévalu à l'élaboration du cadre contractuel régional publié en décembre 2016 dans le secteur des personnes âgées avait anticipé un certain nombre de cibles quantitatives et qualitatives intégrées au Schéma régional de santé. Elle va donc être reproduite pour ce qui concerne les établissements et services du secteur du handicap, relevant du champ de compétences de l'Agence.

Les outils seront assez similaires : des outils simplifiés de diagnostic, un contrat type, une bibliothèque d'objectifs, des formats homogènes de suivi. La diversité du secteur du handicap, la politique de transformation de l'offre en faveur d'une société plus inclusive et la déclinaison de la feuille de route nationale "une réponse accompagnée pour tous", la prise en compte de nouveaux cadres réglementaires intervenus depuis ou d'outils nationaux à venir comme le guide relatif à la définition de l'activité ont guidé les travaux d'élaboration des divers documents qui seront soumis à la concertation.

L'instruction régionale du 22 avril 2015 encadrant la politique contractuelle de l'Agence en ex-Rhône-Alpes, la nouvelle instruction concernera toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le calendrier de concertation des instances présente les étapes qui visent à recueillir l'avis de la commission médico-sociale de la CRSA le 13 décembre prochain en application de l'article D 1432-40 du code de la santé publique et à étudier les contributions que les fédérations souhaiteraient apporter.

| CALENDRIER   |  |  |
|--------------|--|--|
| 13 septembre | CMS                                      | Présentation du CPOM type<br>Grille de diagnostic<br>Tableau de suivi de l'activité  |
| 27 septembre | CRC                                      | Présentation du CPOM type<br>Grille de diagnostic<br>Tableau de suivi de l'activité<br>Démarche NEXEM FEHAP informatisation du suivi de l'activité |
| 10 octobre   | NEXEM UNAPEI<br>Auvergne-<br>Rhône-Alpes | PRS et renouvellement de la politique contractuelle  |
| 17 octobre   | CMS                                      | Projet d'instruction régionale et bibliothèque d'objectifs   |
| 29 novembre  | CRC                                      | Projet d'instruction régionale et bibliothèque d'objectifs   |
| 10 décembre  | CRC                                      | Date butoir des contributions CRC  |
| 13 décembre  | CMS                                      | Avis CMS   |

*CMS : commission médico-sociale*

*CRC : comité régional de concertation*

*NEXEM : organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif.*

**Référente dossier :** Christelle SANITAS

## LES PÔLES DE COMPÉTENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES EN RÉGION

Une instruction du 12 avril 2016 a créé les pôles de compétences et de prestations externalisées.

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a adopté une stratégie de déploiement de cette nouvelle offre qui n'est pas autorisée en tant que telle comme l'est un service ou un établissement, mais labellisée de manière conventionnelle.

Deux appels à candidatures pour création ou labellisation ont été lancés en juillet 2016 et depuis, nombre d'organismes gestionnaires ont souhaité créer un pôle dans le cadre de leur CPOM.

Les PCPE en Auvergne-Rhône-Alpes présentent les caractéristiques suivantes :

- Une première réponse aux enfants et adultes en attente de mise en œuvre de la décision d'orientation. Cette priorité donnée aux personnes en liste d'attente répond pour partie à l'importance des besoins non couverts sur certains territoires qui s'évaluent en milliers de personnes.
- Cette recherche d'équité ne signifie pas que les PCPE se substituent à l'offre plus classique. L'information donnée aux personnes et à leurs familles est claire sur ce point.
- Pour autant, le retour d'expérience de plusieurs PCPE a montré que ceux-ci ont parfois permis de mettre en place des solutions adaptant ou décalant le besoin d'étagage médico-social issu de la décision d'orientation.
- De fait, les PCPE ont été conçus pour favoriser une actualisation de l'évaluation des attentes et des besoins et constituent en cela une ressource mobilisable par les MDPH d'autant plus lorsque les pôles seront formés par le réseau START en 2019 pour, à terme, constituer une communauté de pratiques dans le champ du neuro-développement.

# 49

PCPE MAILLENT LE  
TERRITOIRE RÉGIONAL.  
ILS APPORTENT UNE  
RÉPONSE À PLUS DE

# 1 400

PERSONNES

*START : service territorial  
d'accès aux ressources  
transdisciplinaires  
(voir page suivante)*

En synthèse, l'acronyme PCPE pourrait en Auvergne-Rhône-Alpes se décliner ainsi qu'il suit :

- **Prévention** d'une dégradation de la situation et de la perte de chance lorsqu'un enfant, un jeune, un adulte attend une place. La progression démographique de certains de nos territoires crée inévitablement une insuffisance quantitative des équipements.
- **Coordination inclusive** : l'opportunité pour un organisme gestionnaire de créer un PCPE réside dans la mise en place de nouvelles pratiques souples, modulables et ambulatoires, susceptibles de faire levier d'une transformation de l'offre plus classique.
- **Parcours sécurisé** : la fonction de coordination des PCPE appelle la création de nouveaux métiers qui viennent soutenir les logiques de parcours et de projet.
- **Équité** : pour que celles et ceux qui sont sans solution puissent bénéficier d'un premier accompagnement.

### 7 SEPTEMBRE : JOURNÉE NATIONALE DES PCPE

Les prises de parole de l'ARS, de l'Éducation nationale et de la Fondation OVE sur l'estrade de l'amphithéâtre Laroque au ministère lors de la journée nationale PCPE ont à nouveau démontré la pertinence et la valeur ajoutée du partenariat gagnant-gagnant entre les établissements scolaires et les plateaux techniques médico-sociaux, seul à même de soutenir une école encore plus inclusive.

### 12 SEPTEMBRE : JOURNÉE RÉGIONALE DES PCPE

Les séquences de la réunion régionale et notamment les présentations de Prisme par Trisomie 21 Loire et de L'Embelle, PCPE clermontois TSA géré par ARERAM et ALTERIS, ont permis à l'ensemble des PCPE, aux MDPH et aux représentants des caisses primaires de la région d'échanger et de mettre en évidence certains freins et facteurs de réussite. Le Pr DES PORTES a ensuite exposé les conditions de déploiement de START auprès du réseau des PCPE. Enfin, il s'est également agi pour le CREAI de présenter le projet de rapport d'activité type.

Référente dossier : Catherine GINI

## NOUVELLES RESSOURCES RÉGIONALES DE LA LIGNE 3 DANS LE CHAMP DU HANDICAP

Le Schéma régional de santé, en déclinaison des instructions nationales, appelle l'offre médico-sociale dans le secteur du handicap à se transformer.

Cette transformation implique une évolution des pratiques mais également des corpus de connaissances. La formation y pourvoit. Toutefois, la conjugaison de l'expertise sur situations et/ou de l'accompagnement *in situ* et l'appropriation de nouvelles connaissances théoriques est apparue comme complémentaire, adaptée et efficace. **Faire des plateaux techniques médico-sociaux des lieux apprenants et valorisants** : tel est le point commun des trois nouvelles ressources régionales créées en Auvergne-Rhône-Alpes et qui s'inscrivent en complémentarité avec les centres ressources de la ligne 3 d'évaluation et de diagnostic :

1. **START** : Service territorial d'accès aux ressources transdisciplinaires. Adossé au réseau "Defiscience", ce réseau créé par le Pr Des Portes vise à renouveler les modalités d'évaluation et de diagnostic à l'aune de l'évolution des connaissances dans le champ neuro-développemental. Soutenu par la CNSA sur le volet ingénierie de formation, il fait l'objet d'une déclinaison régionale expérimentale dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Ile-de-France. La formation des formateurs devrait démarrer début 2019 et la procédure d'accès à une expertise de la ligne 3 être définie dans le même calendrier.

Référente dossier: Christine MARTIN

2. RETSI : Réseau thérapie systémique et intensive. Portée par le Pr Guillarmé, directeur de recherches à l'IFM-GEREPS, cette nouvelle ressource s'inscrit dans la suite de la recherche comparant le parcours de jeunes en ITEP "dans les murs" et "hors les murs". Il intervient pour accompagner la désinstitutionnalisation, l'inclusion, l'inclusion parentale et les thérapies brèves. Ses modes d'intervention sont la recherche action et la mise en place d'une plateforme de formation digitale. Plusieurs recherches-actions sont programmées auprès d'ITEP du Rhône et de la Métropole de Lyon, de la Savoie et de l'Allier et d'un CMPP. La plateforme de formation digitale développera une démarche de formation plus individuelle à travers des modules gradués, pour les professionnels, jusqu'à devenir ambassadeurs du réseau.

**Référente dossier:** Christine MARTIN

3. Le Centre ressource réhabilitation psycho-sociale, dirigé par le Pr Franck et constitué du réseau des centres de référence de Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand, a accepté une mission d'accompagnement dans la mise en œuvre des pratiques de rétablissement dans les futurs SAMSAH (handicap psychique-logement-rétablissement) en gestion des 300 nouvelles places dont la mise en œuvre dans chacun des départements interviendra entre cette fin d'année et juin 2019.

**Référente dossier:** Catherine GINI

#### MARCHÉ " PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE GESTIONNAIRES D'ESMS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE MESURES D'EFFICIENCE"

#### À retenir

- Un marché pluriannuel de 3 ans
- Lancé dès la fin de l'année 2018
- Intervention sur 4 départements : 38, 42, 43 et 73
- 5 premières situations (présentant un contexte semblant favorable à la mise en œuvre de stratégies de collaboration entre plusieurs établissements).

Partant du constat que les projets des gestionnaires d'établissements de santé médico-sociaux gagnent à s'inscrire dans une logique de coopération à l'échelle d'un territoire de proximité, l'Agence régionale de santé a confié au cabinet de consultants MAZARS SAS, dans le cadre d'un marché public, une mission d'accompagnement des établissements dans leur réflexion d'évolution de l'offre. Le consultant aura pour objectif d'identifier les difficultés (organisationnelles, économiques, statutaires, immobilières, en matière de ressources humaines...), de les analyser et de proposer avec les gestionnaires des réponses aux problématiques rencontrées. Il pourra s'agir de mesures d'efficacité interne, de mutualisation de ressources, de logiques d'articulation de projets d'établissement, d'investissement, de coopération entre plusieurs établissements...

**Référent dossier :** Serge FAYOLLE

# 23

PFAR EN AUVERGNE-  
RHONE-ALPES,  
DONT 1 RESTANT À INSTALLER

## PFAR AURILLAC

- Créée le 1<sup>er</sup> mai 2018
- Portée par l'Union départementale des associations familiales du Cantal (UDAF 15)
- En partenariat avec 3 services d'accueil de jour du département : Aurillac, Condat et Maurs.

Dans le cadre de la mesure 28 du Plan maladies neurodégénératives (PMND) 2014-2019, le déploiement des plateformes d'accompagnement et de répit (PFAR) se poursuit et notamment dans le Cantal avec la création à Aurillac d'une PFAR depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018.

Son déploiement sur le département s'appuie sur le dispositif d'aide aux aidants déjà existant. Différentes actions de soutien sont proposées aux proches aidants en adéquation avec leurs besoins afin notamment d'éviter l'épuisement.

La première mission de la plateforme est de sensibiliser, informer, écouter et orienter les proches aidants. Elle comprend notamment :

- une permanence téléphonique ;
- du répit à domicile pour permettre aux aidants de dégager du temps ;
- des ateliers bien-être et des ciné-débats où il est possible pour les aidants d'échanger sur des thèmes qu'ils ont choisis ;
- un accompagnement psychologique (collectif sous forme de groupe de parole ou individuellement si nécessaire, avec l'intervention d'une psychologue à domicile) ;
- des formations dispensées aux aidants familiaux ;
- des journées de convivialité et des séjours de vacances organisés pour permettre aux aidants de "décompresser".

Enfin, le rôle de la plateforme est également de développer l'attractivité des accueils de jour. La plateforme a vocation à être transversale, départementale et partenariale ; un travail avec des libéraux (psychologue, ergothérapeute, kinésithérapeute), avec les CLIC et MAIA, avec les services d'aide à domicile et les ESMS, est d'ores et déjà engagé.

Référente dossier : Christelle LABELLIE- BRINGUIER

### AGENDA

## 7 & 12

### septembre

RÉUNIONS AVEC LES PCPE

## 3 octobre

RENCONTRE QUALITÉ  
IFROSS- CREA-ARS

## 13 octobre

JOURNÉE DES DYS



Intervention de Raphaël Glabi,  
directeur délégué pilotage  
de l'offre médico-sociale

## 17 octobre

RÉUNION RÉGIONALE DE SUIVI  
DE L'EXPÉRIMENTATION SPASAD

## 8 novembre

COPIIL DITEP

### JOURNÉE NATIONALE DES DYS À LYON

La journée nationale des DYS 2018 a eu lieu le 13 octobre à Lyon.

Consultez le dossier de presse présentant cette manifestation couronnée de succès !



> [Journée des DYS 2018](#)



### BILAN VAGUE DE CHALEUR ÉTÉ 2018

L'été 2018 a été particulièrement chaud. Vous trouverez un bilan de la vague de chaleur du 24 juillet au 8 août 2018 dans le bulletin de Santé Publique France, avec une estimation de l'impact sanitaire :

- bilan de la mortalité ;
- bilan des recours aux soins

et les dispositifs nationaux de prévention.



> [Bilan de la vague de chaleur, Santé publique France](#)



Référent dossier : Raphaël GLABI

## NOUVEAUX ARRIVANTS À LA DIRECTION DE L'AUTONOMIE

La direction de l'autonomie a accueilli au mois de septembre :

- Coralie DERAMBURE, gestionnaire personnes âgées
- Cécile JOST, responsable des services "allocation et optimisation des ressources" et "contractualisation des ressources" personnes en situation de handicap
- Eric PROST, chargé de mission contractualisation personnes âgées